

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 juin 2016

PRESENTS : MM. CUTELLE M, CLERC D, MUTTINELLI G, GODARD JC, CURTENAZ M, GERMAIN C, PUTELAT N, PUTELAT O, PERONCINI J, RAFFAULT M, TREYVAUD S.

EXCUSE : CRETIN L (donne pouvoir à Mme CUTELLE M), CHAILLOU P (donne pouvoir à M. CLERC D), BAJOT F (donne pouvoir à M. MUTTINELLI G), BACHMANN F

Convocations du 15.06.2016

Ouverture de la séance : 19h00

Secrétaire de séance : TREYVAUD Stéphanie

Auxiliaire : MOREL Charlotte (agent)

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU : le compte rendu du 13 avril 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

INTERCOMMUNALITÉ / FUSION DES 3 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES (FRANGY / SEMINE/ SEYSSEL) :

En application des dispositions de l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, le Préfet a mis en œuvre une telle orientation du SDCI par arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2016-0022 du 15 avril 2016 portant périmètre de fusion de la communauté de communes du Pays de Seyssel, de la communauté de communes de la Semine et de la communauté de communes du Val des Usses.

Cet arrêté préfectoral a été notifié à la commune le 21 avril 2016.

Dès lors, la commune dispose d'un délai de soixante-quinze jours à compter de cette notification pour se prononcer sur le projet de fusion, sauf à ce que son avis soit réputé favorable.

A ce titre Madame le Maire rappelle au conseil Municipal que le Préfet ne pourra prononcer la fusion proposée, au plus tard le 31 décembre 2016, que dans la mesure où la moitié des conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre de la fusion projetée représentant la moitié de la population totale concernée aurait délibéré favorablement sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la fusion. Une telle majorité devra nécessairement comporter l'accord du conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

A défaut d'accord des communes exprimé dans les conditions de majorité précitées, le préfet pourra, éventuellement, passer outre le désaccord des communes en prononçant, au plus tard

le 31 décembre 2016, par arrêté motivé la fusion projetée après avis de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) de Haute-Savoie.

Afin de rendre son avis, la CDCI disposera d'un délai d'un mois à compter de sa saisine par le préfet et pourra dans ce cadre entendre les maires des communes intéressées et les présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à même d'éclairer sa délibération. Dans ce délai d'un mois, la CDCI pourra amender le périmètre de la fusion mise en œuvre par le préfet en adoptant un amendement à la majorité des deux tiers de ses membres.

L'arrêté préfectoral portant création du nouvel EPCI par fusion des communautés fixera le nom, le siège et les compétences de la communauté issue de la fusion.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, de se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, sur le projet de périmètre de la fusion des communautés de communes du Pays de Seyssel, de la Semine et du Val des Usses, tel qu'arrêté par le préfet de la Haute-Savoie le 15 avril 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
APPROUVE le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des communautés de communes du Pays de Seyssel, de la Semine et du Val des Usses, tel qu'arrêté par le préfet de la Haute-Savoie le 15 avril 2016.

Conformément à l'avis émis par le conseil de la communauté de communes de la Semine, lors de la réunion du 23 mai 2016,

DEMANDE à Monsieur le Préfet de différer au 1er janvier 2018 l'entrée en vigueur effective de cette fusion.

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE :

Après avoir informé le Conseil Municipal que le litige qui liait la commune avec l'ancien occupant du hangar communal dit de la CUMA touchait à sa fin (l'huissier a récupéré les sommes dues), le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à se défendre en justice pour le compte de commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
AUTORISE le Maire à intenter au nom de la commune les actions en justice et de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions et ce pendant la durée de son mandat,

AUTORISE le Maire à se constituer partie civile au nom de la commune,

DELEGUE le soin au Maire de désigner un avocat pour représenter et défendre les intérêts de la commune, à l'appui de sa constitution de partie civile, jusqu'à l'issue de la procédure ouverte, et pour exercer, le cas échéant, les voies de recours.

AFFAIRES SCOLAIRES :

Pour la rentrée 2016/2017 un nouveau règlement de cantine/garderie sera mis en place. Un dossier plus complet sera à restituer avec notamment l'apport d'un chèque de caution. Par ailleurs, les grilles repas laisseront place à un système de tickets qui seront collectés le matin dans les classes.

Le Conseil Municipal approuve cette nouvelle organisation et valide les nouveaux tarifs comme suit :

Tarifs 2016/2017 :

- Cantine : 5.20 € le ticket individuel
52.00 € la planche de 10 tickets repas
- Garderie : 27.50 € les 30 unités de ½ heure

TRAVAUX 2016 ET PROJETS 2017 :

Centre technique communal :

Remerciements sont présentés au Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention d'environ 100 000 € (20 %) sur le projet de restructuration de l'ancienne CUMA en nouveau centre technique communal.

Le permis de construire pour le centre technique communal a été déposé le 06 mai 2016. (délai d'instruction de deux mois)

L'appel à candidatures pour la réalisation des travaux sera fait en juillet

Ex-presbytère :

La déclaration préalable pour la modification des façades du bâtiment a été déposée le 2 juin 2016. (délai d'instruction d'un mois)

Chemin piétonnier :

La commission travaux s'est réunie le 14 juin pour étudier le schéma d'aménagements. Une réunion publique pour informer et échanger avec les riverains de la route du terroir et de la rue des Nants est prévue le 6 juillet 2016 à 19h00 au foyer rural.

Travaux mairie :

Proposition est faite au Conseil pour lancer le projet de réhabilitation la Mairie. Accord à l'unanimité est donné pour lancer la recherche du maître d'œuvre.

Opération immobilière :

Le projet de création de 24 logements (collectifs, jumelés et individuels) sur un terrain bordant l'espace d'animation avance bien. Les différentes administrations sont favorables à ce projet qui prend en compte les nouvelles directives en matière d'urbanisation.

Affaires foncières :

Le Maire informe le conseil des différents projets d'acquisitions et régularisations foncières :

- Projet d'achat d'un terrain sis au chef-lieu par le biais de l'EPF (Etablissement Public Foncier) pour un aménagement immobilier ;
- Proposition de la part d'un particulier de vendre un terrain à côté de la salle de la fruitière. La création d'un parking supplémentaire est envisagée par la municipalité. Le conseil souhaite un complément d'informations avant de statuer ;
- Proposition est faite à la commune pour acquérir un terrain situé aux Closets. La commune a déjà acheté deux terrains bordants cette parcelle. Une recherche sur le prix d'achat sera faite avant de délibérer ;
- une régularisation pour la reprise des accotements et de l'emplacement à ordures ménagères situé sur un terrain privé au lieu-dit « Fiolaz » est envisagée.

LOGEMENTS COMMUNAUX :

Un état des lieux des logements communaux disponibles est fait comme suit :

- appartement type 4 au-dessus du groupe scolaire : libre depuis le 1^{er} février 2016. Environ 30 000 € de travaux ont été réalisés (peintures, menuiseries intérieures, chaudière, sanitaires et cuisine). Le Conseil décide de réviser le loyer à 750 €/mois et 80 €/mois de provision de charges.
- appartement type 4 au-dessus de la mairie : libre depuis le 1^{er} juin 2016. Un rafraichissement au niveau des peintures sera fait. Le Maire propose de relouer cet appartement sur une courte durée en vue des travaux de réfection de la mairie envisagés. Le conseil accepte et décide de réviser le loyer à 650 €/mois et 80 €/mois de charges.

INFORMATIONS /QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal :

- prend connaissance du souhait de la part des JIMMY'S d'arrêter l'association, à ce titre le conseil émet l'éventualité de louer le local à un jeune entrepreneur ;
- est informé de l'achat de nouveaux pupitres pour l'école ;
- prend acte de la possibilité de fermeture d'une classe à la rentrée scolaire du fait des effectifs en baisse ;
- décide de prendre en charge les frais liés aux déplacements des agents lors des formations et concours ou examens ;

- note que 30% de la facturation de l'eau a été payée grâce au nouveau moyen de paiement en ligne,
- est informé de l'arrivée des tables et bancs pour les manifestations en extérieur ;
- prend note des manifestations à venir :
 - 13 juillet organisé par le Tennis Club
 - Repas champêtre le 28 août
 - Voyage des aînés 6 et 7 septembre

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire clôture la séance à 21h30.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

TREYVAUD Stéphanie



LE MAIRE,

CUTELLE Marthe

